



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

football professionnel

Question écrite n° 78893

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur le conflit qui oppose Canal+ aux clubs de football de Paris et de Marseille. Il y a quelques jours les deux clubs ont annoncé boycotter les journalistes de Canal+, jugeant la chaîne de télévision française responsable de la suspension de deux joueurs membres de ces clubs. Effectivement deux joueurs, l'un membre du PSG et l'autre de l'OM, ont commis des dérapages relativement graves qui ont été filmés par les journalistes de Canal+. La chaîne a fourni les images de ces événements qui ont conduit à la suspension de ces joueurs. La Ligue de football professionnel, qui a utilisé ces images pour parvenir à sa décision de suspension, souhaiterait malgré tout rappeler Canal+ à l'ordre, en vertu de l'article 8 du contrat de diffusion qui lie les clubs et la chaîne. Cet article indique que les bénéficiaires des droits de diffusion « s'engagent à ne pas promouvoir des scènes contraires à l'image du football et à donner une image positive du football en mettant l'accent sur les beaux gestes et le beau jeu ». Mais, au-delà de la stricte diffusion des matchs, les journalistes font également leur travail d'analyse. Il lui demande son avis sur ce conflit entre la chaîne de télévision Canal+ et les deux clubs de football parisien et marseillais.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78893

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2015](#), page 3185

Question retirée le : 2 février 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)